

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2181**

commune (s) :

objet : Marché d'architectes conseils de secteur de la Communauté urbaine de Lyon - Missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lot n° 3 : nord-ouest - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2181**

| | |
|-----------|---|
| objet : | Marché d'architectes conseils de secteur de la Communauté urbaine de Lyon - Missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lot n° 3 : nord-ouest - Autorisation de signer un avenant n° 1 |
| service : | Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération |

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1315 du 30 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature des marchés publics de prestations intellectuelles pour des missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage, Architectes conseils de secteur Communauté urbaine de Lyon.

Ces missions concernent la phase amont des actions d'aménagement ou des dossiers nécessitant des autorisations liées au droit du sol (permis de construire, autorisation de lotir, etc).

Ces prestations ont fait l'objet de marchés à bons de commande et s'exercent sur un territoire défini selon l'allotissement géographique suivant :

- lot n° 1 (Sud-Ouest), 7 communes : Charly, Givors, Grigny, Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite et Vernaison,
- lot n° 2 (Coteaux Sud-Ouest), 7 communes : Craponne, Francheville, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune,
- lot n° 3 (Nord-Ouest), 7 communes : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, La Tour de Salvagny, Limonest et Marcy l'Etoile,
- lot n° 4 (Nord), 12 communes : Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or,
- lot n° 5 (Plateau Nord), 9 communes : Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp et Sathonay Village,
- lot n° 6 (Nord-Est), 6 communes : Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Vaulx en Velin et Villeurbanne,
- lot n° 7 (Centre-Est), 4 communes : Bron, Saint Priest, Saint Fons et Vénissieux,
- lot n° 8 (Sud-Est), 4 communes : Corbas, Feyzin, Mions et Solaize.

L'avenant vise l'intégration de la commune de Lissieu qui a rejoint la Communauté urbaine depuis le 1er janvier 2011.

La commune de Lissieu sera rattachée aux communes du lot n° 3 : nord-ouest qui comprendra à présent les communes : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu et Marcy l'Etoile.

Le marché à bons de commande, lot n° 3 : nord-ouest, a été notifié sous le numéro 10460710 le 10 juin 2010 à madame Christine Rousselot, agissant en qualité d'architecte DPLG pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, et pour un montant maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Les montants globaux minimum et maximum du marché n° 10460710 restent inchangés, les prestations concernant la commune de Lissieu seront intégrées sans augmentation des montants initiaux du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2010-1571 du 28 juin 2010 pour l'adhésion de la commune de Lissieu ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 10460710 conclu avec madame Christine Rousselot, architecte DGPL pour le marché Architectes conseils de secteur de la Communauté urbaine - Missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage, lot n° 3 : Nord-Ouest, intégrant la commune de Lissieu.

Le montant total maximum du marché reste inchangé à 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.